

Terrorisme : quel risque de récidence ?

June 2, 2019 9.15pm BST

Author



Marc Hecker

Enseignant à Sciences Po, Sciences Po –
USPC



Cérémonie à Pézenas (sud de la France) en hommage aux deux policiers tués à leur domicile de Magnanville en juin 2016. Sylvain Thomas/ AFP

En juillet 2018, le gouvernement français a publié son plan d'action contre le terrorisme. Ce plan fait notamment le constat suivant :

« Près de 10 % des détenus terroristes islamistes (TIS) et plus d'un tiers des détenus de droit commun susceptibles de radicalisation (DCSR), qu'ils soient prévenus ou condamnés, sont libérables d'ici fin 2019, et plus de 80 % des 143 TIS déjà condamnés le seront d'ici 2022. »

La prison ayant été décrite par le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme comme le « principal incubateur du djihadisme », la perspective de voir autant de terroristes sortir prochainement de prison suscite l'inquiétude.

Le faible taux de récidive des terroristes aux États-Unis

Toutefois, un article publié dans le dernier numéro de la revue *Perspectives on Terrorism* relativise la radicalisation en milieu carcéral. Il expose les résultats d'une étude conduite aux États-Unis qui analyse l'évolution de 561 individus condamnés pour des actes de terrorisme dans ce pays depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Sur ces 561 personnes, 247 sont sorties de prison et seules 4 ont récidivé, soit un taux de récidive de 1,6 %. En outre, il ne s'agit pas de récidive terroriste à proprement parler : les individus en question ont été réincarcérés pour des délits comme la possession de drogue ou la fabrication de faux documents.

Le faible taux de récidive des terroristes est d'autant plus remarquable que les prisons américaines sont particulièrement criminogènes avec deux tiers des prisonniers ré-arrêtés dans les trois ans qui suivent leur libération.

L'auteur de l'étude, Omi Hodwitz de l'université d'Idaho, s'interroge sur les raisons d'un tel décalage. Elle émet trois hypothèses. Tout d'abord, le système carcéral pourrait être plus efficace pour réinsérer les terroristes que d'autres types de criminels, mais il n'est pas précisé si les détenus ont fait l'objet d'une prise en charge particulière comme un passage par un programme de désengagement.

Ensuite, l'auteur envisage la possibilité que la récidive terroriste puisse prendre plus de temps que la récidive classique. Enfin, elle suggère que les terroristes pourraient être plus habiles et discrets que de simples criminels : ils récidiveraient mais sans être détectés et ne seraient donc pas pris en compte dans les statistiques.

Quels seraient les résultats en France ?

En France, il n'existe pas d'étude similaire et il serait judicieux que le ministère de la Justice mette à la disposition du milieu académique les données nécessaires à la réalisation d'une telle recherche.

Une expérience simple laisse présager de résultats bien différents de ceux obtenus outre-Atlantique. Nous avons repris l'étude « 137 nuances de terrorisme » – qui analyse les jugements de 137 personnes condamnées pour terrorisme en France de 2004 à 2017 – et avons tapé le nom de chacun des individus dans un moteur de recherche sur Internet. Si une méthode aussi rudimentaire ne permet pas d'identifier des délits mineurs, elle permet en revanche de recenser un certain nombre d'infractions plus importantes, ne serait-ce qu'en raison de la couverture médiatique dont elles font l'objet.

Ainsi, sur les 137 individus, au moins 22 ont récidivé. La récidive a pris cinq formes. Premièrement, les cas les plus connus du grand public sont ceux où la récidive s'est traduite par des attentats meurtriers sur le territoire national. En effet, un des deux auteurs de l'attaque de *Charlie Hebdo* et le terroriste de Magnanville avaient pour point commun d'avoir purgé une peine pour association de malfaiteurs terroristes.

Deuxièmement, des personnes ont été ré-arrêtées (mais pas encore jugées) pour avoir projeté une attaque ou pour avoir fourni de l'aide à l'auteur d'un attentat.

Troisièmement, les cas les plus nombreux concernent des individus qui, après leur libération, sont partis rejoindre une organisation terroriste à l'étranger. Dans certains cas, ils sont ensuite rentrés en France et ont été réincarcérés. Dans d'autres, ils sont détenus à l'étranger ou présumés morts.

Quatrièmement, certains terroristes incarcérés commettent des violences en prison.

Cinquièmement, des individus relâchés au cours des dernières années ont été ré-écroués pour apologie du terrorisme.

Surveillance et programmes de désengagement

En somme, la situation en France est bien différente de celle des États-Unis. Les raisons d'une telle différence mériteraient une analyse approfondie. Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas tirer de l'étude américaine de mauvaises conclusions pour notre pays. Le risque de récidive terroriste est réel. Une surveillance particulière des « sortants » de prison est nécessaire mais pas suffisante.

Les programmes de déradicalisation ont mauvaise presse, notamment en raison de certains abus et de l'échec du centre de Pontourny. Pourtant, tout n'est pas à jeter dans les expériences passées, que ce soit en France ou à l'étranger. La prise en charge individualisée par des équipes pluridisciplinaires n'est pas une solution miracle. Elle n'éliminera pas le risque de récidive, mais on peut espérer qu'elle le réduise significativement.

